



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 03 APR 2024 انواكشوط، في

Numéro 057/24 رقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 03 avril 2024, sur le recours introduit par MY COMPUTER contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de la Direction des Projets Education Formation (DPEF), du marché relatif à « l'acquisition et installation d'équipements informatiques destinés à la Présidence de l'Université, au Centre d'Enseignement à Distance et à la Bibliothèque Universitaire de Nouakchott », objet de l'Appel d'Offres National N°02/CPMP-DPEF/FKD/2023 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux analyses et conclusions et développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arpmp.mr.

Moctar AHMED ELY, p.i.

